

Lettre d'André Rolland de Renéville à Jean Paulhan, 1950-03-17

Auteur : Rolland de Renéville, André (1903-1962)

Voir la transcription de cet item

Transcription

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Citer cette page

Rolland de Renéville, André (1903-1962), Lettre d'André Rolland de Renéville à Jean Paulhan, 1950-03-17, 1950-03-17.

Société des Lecteurs de Jean Paulhan, IMEC, Université Paris-Sorbonne, LABEX OBVIL ; projet EMAN (Thalim, ENS-CNRS-Sorbonne nouvelle).

Site *HyperPaulhan*

Consulté le 21/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Paulhan/items/show/15810>

Copier

Information sur la lettre

Date 1950-03-17

Destinataire Paulhan, Jean (1884-1968)

Langue Français

Informations sur l'édition numérique

Mentions légales

- Fiche : Société des Lecteurs de Jean Paulhan ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR)
- Lettre : Ayants-droit de Jean Paulhan

Éditeur Société des Lecteurs de Jean Paulhan, IMEC, Université Paris-Sorbonne, LABEX OBVIL ; projet EMAN (Thalim, ENS-CNRS-Sorbonne nouvelle)

Notice créée par [Équipe HyperPaulhan](#) Notice créée le 03/05/2022 Dernière modification le 28/11/2025

17 Mars 1950

Mon cher Ami

Je n'ai pu mercredi vous expliquer de façon suffisamment
précise les raisons qui m'ont retenu d'apposer ma signature
au bas de l'adresse collective parue dans *Combat*,
à propos de l'attitude de la famille Artaud, en-
vers les médecins et la correspondance d'Antonin.

Je ne crois pas que ma signature ait une importance
suffisante pour qu'il soit nécessaire que j'explique
mon attitude au public (qui ne s'apercevra pas de
son absence), mais j'ai tenu à ce qu'aucune équivoque
ne puisse exister dans l'interprétation que, personnellement,
vous pourriez être amené à vous en donner à vous-même.
L'adresse collective de *Combat* portait à la fois sur
le droit des héritiers Artaud, et sur la qualité de
leur attitude au point de vue moral. En ce qui concerne

le droit, les rédacteurs de cette notice se sont
complètement trompés. Du fait de la mort d'Ar-
tand, tout ce qui lui appartenait (livres publiés,
livres inédits, textes de ses lettres) appartenait désormais
à sa mère qui est le droit son héritière directe, en
l'absence d'un testament. Madame Artand a le
droit de faire ce qu'elle veut, par exemple d'empêcher
la publication des inédits, et mieux encore de la corres-
pondance. § (Ces qui ont reçu des lettres d'Artand ne sont
propriétaires que du papier et de l'écriture du poète, mais
non du "contenu intellectuel" de ses lettres).
On me dit : "Il y a un testament." Je ne l'ai pas lu (1)
les fragments qu'on donne combat ne font aucune allusion
à la correspondance... Le Code Civil est sans doute beau
et absurde comme toutes les créations humaines (Camus dirait
comme tout ce qui existe). Je n'ai pas à l'approuver, car je
ne suis pas législateur. Par contre j'ai accepté de consacrer

(1) la famille Artand peut d'ailleurs en demander l'annulation pour "lésion" de son auteur.

la plus grande partie de mon existence à l'appliquer.
 Et dans la circonstance mes collègues, sinon moi-même,
 (car s'il devait s'agir de moi, je me récusais en raison
 de mes relations avec Antonin) vont probablement
 avoir à l'appliquer, étant donné le motif que
 la famille Arnaud s'apprête à intentionner... Je ne
 pourrais, vous le comprenez, signer, et par conséquent
approuver, une adhésion collective qui porte sur une
grossière erreur de droit.

Pour ce qui est du point de vue moral, c'est bien
 autre chose. A cet égard je suis pleinement d'ac-
 cord avec la pétition dont nous parlons. Si ce n'est
 que nous risquons de voir élever le débat : "vous
 soutenez donc, nous dira-t-on peut-être, que les
 œuvres d'un écrivain déicié soient arrachées aux
 familles stupides et abusives, et soient considérées
 comme un patrimoine commun à l'humanité". Vous avez

bien raison. Nous allons faire voter une loi qui donnera
 à l'Etat la propriété des œuvres littéraires, inédi-
tes au non. - Dois-je insister pour vous montrer
 que cela nous mènera à une catastrophe bien plus
 grave encore ? Hitler et Staline sont là pour nous
 montrer que le fanatisme politique laisse bien loin
 derrière lui celui que les familles des petits bourgeois
 peuvent nourrir, et opposer un temps à la
 publication d'œuvres qui les épouvantent en même
 temps qu'elles les flattent à leur insu. Aragon laisse-
 rait-il paraître des inédits de Rimbaud ? Moi je crois
 qu'il les brûlerait. (Lire sa préface aux Poèmes Politiques
 d'Eluard). - Vous voyez que notre Code est un monstre mal...
 Nous liions avec délices votre dernier livre. Je suis très
 frappé par ce qu'il y a de "créateur" dans votre style.
 Mon cher Henri nous pense à vous très bien affec-
 tueusement.

André
 Je vous reparaîtrai
 plus longuement
 de vos admirables Textes.